

A l'attention des porteurs de projets du contrat de ville

**Objet : Appel à projet 2021 du Contrat de ville de Grand Châtellerault**

Châtellerault, le **27 NOV 2020**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier de l'appel à projets au titre de l'année 2021, pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Vous trouverez également, ci-joint, les orientations stratégiques du contrat de ville signé le 4 juin 2015, revues dans le cadre de la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 et adoptées en conseil communautaire du 8 juillet 2019. Ces orientations doivent vous aider à l'élaboration de vos demandes de subventions.

L'appel à projet 2021 s'inscrit dans un contexte inédit de crise sanitaire. Les conséquences pour les habitants du territoire, et plus particulièrement ceux des quartiers prioritaires, sont nombreuses : perte de revenus, baisse de recours aux soins ou aux droits, difficulté à assurer la continuité éducative, rupture de lien social, fracture numérique...

Ces constats nécessitent d'adapter les priorités d'actions au regard des besoins nouveaux ou renforcés par cette crise. Aussi, en complément des orientations stratégiques définies en 2019, nous serons sensibles à l'adaptation des actions qui seront proposées, au regard des enjeux suivants :

- Lever les freins à l'emploi, à la formation et au développement économique,
- Soutenir la continuité éducative (appui à la parentalité, fixer les fondamentaux, ...),
- Favoriser l'inclusion numérique pour tous,
- Contribuer au « bien vivre » dans les quartiers (lien social, citoyenneté, environnement, image des quartiers, valeurs de la république).

Vos demandes de subventions doivent être déposées selon les modalités et auprès de chaque financeur indiqués dans le dossier d'appel à projet, au plus tard le 31 janvier 2021. Au delà de cette date, toute demande sera irrecevable.

Pour les demandes de renouvellement d'actions, celles-ci doivent impérativement être accompagnées de leur bilan financier et qualitatif.

Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire auprès du service Développement Social et Solidaire de la ville de Châtellerault au 05 49 23 64 10.

En vous remerciant de votre implication, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de Grand Châtellerault

Jean-Pierre ABELIN

Le Sous-Prefet de Châtellerault.

Jocelyn SNOECK